



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service interministériel de défense
et de protection civiles

Lundi 24 août 2026

PASSAGE EN VIGILANCE ORANGE POUR ORAGES

Le Préfet de Lot-et-Garonne vous informe du passage en vigilance orange pour orages ce jour à compter de 14h.

Début de l'événement : lundi 24 août 2026 à 14h

Fin de l'événement : lundi 24 août 2026 à 18h

Évolution prévue :

Au cours de l'après-midi, la masse d'air chaud se déstabilise et provoque une dégradation orageuse marquée sur l'Est de la Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, en début d'après-midi, des orages virulents se développent sur le Lot-et-Garonne.

D'abord isolés, ils finissent par s'organiser en ligne en progressant vers l'Est du département. À leur passage, on peut s'attendre à :

- de puissantes rafales de vent, de 90 à 110 voire 120 km/h,
- des chutes de grêle de taille moyenne voire grosse,
- de fortes intensités pluvieuses, entraînant parfois des cumuls de l'ordre de 30 mm en une heure,
- une activité électrique intense

À l'attention de mesdames et messieurs les maires,

- Se tenir informés de la situation à l'aide de la carte vigilance de Météo France accessible par Internet à l'adresse suivante : www.vigimeteo.com
- Informer la préfecture en cas de situation dépassant vos compétences à l'adresse mail : pref-cod47@lot-et-garonne.gouv.fr ou par téléphone au 06.85.30.11.90.
- Diffuser les conseils de comportement.

- S'informer des manifestations à risque prévues dans la commune, prendre les mesures nécessaires, et en cas de difficulté en informer le préfet (rassemblements, manifestations sportives, culturelles ou associatives, etc.).
- Informer les organisateurs de manifestations prévues dans la commune de l'alerte météorologique (rassemblements, manifestations sportives ou culturelles ou associatives).
- Interdire des manifestations en fonction de la nature du risque et du type de manifestation dans le cadre de votre pouvoir de police.
- Informer les directeurs de centres de loisirs et des campings ouverts de la situation météorologique, en leur demandant d'annuler les sorties de plein air prévues et d'afficher si possible la carte de vigilance météorologique.
- Assurer la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde et/ou de la Réserve Communale de Sécurité Civile si nécessaire

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Je protège ma maison et les biens exposés au vent
- Je me tiens informé auprès des autorités
- Je limite mes déplacements
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets
- Je n'interviens pas sur les toits
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison

Le SIDPC reste à votre disposition pour toute précision

VIGILANCE ORAGES



 **RESPECTEZ**
les consignes des autorités

 **INFORMEZ-VOUS**
auprès de Météo-France
et de votre préfecture



Limitez vos déplacements et
mettez-vous à l'abri



Ne vous abritez pas sous un
parapluie, sous les arbres ou
contre une paroi



Ne touchez en aucun cas aux
fils électriques tombés au sol

